

## Jouets de No

26-06-2012

Le Comité d'Entreprise vous propose le catalogue des jouets pour Noël 2012

Se reporter au règlement intérieur

Le jouet de votre enfant doit être impérativement choisi selon l'année de naissance indiquée sur la planche. Vous pouvez choisir un jouet dans une planche inférieure, mais en aucun cas dans la planche supérieure.

Les enfants dont les parents travaillent tous les deux à la Caisse pourront choisir 2 jouets figurant sur la liste ou 2 chèques cadeau de leur âge.

Cette année vous pouvez choisir un jouet dans le catalogue joint, un chèque « tir groupé »

La valeur du chèque est variable à l'âge de l'enfant:

20 &euro; de 2007 à 2012

30 &euro; de 2002 à 2006

40 &euro; de 1997 à 2001

Nous vous demandons de bien vouloir faire en sorte que tous les agents concernés aient connaissance de la liste dans les délais prévus.

Pour réserver un jouet

Identifiez vous sur le site puis cliquez sur jouet 2012 dans l'espace privé

Sélectionnez le jouet de votre enfant.

Validez

La procédure d'identification est rappelée sur la page d'accueil du site.

Le site [www.cpam.net](http://www.cpam.net) est accessible sur internet et pas seulement à la cpam, vous pouvez donc vous inscrire de chez vous.

En cas de problème contactez par mail